Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande d'informations

Par prescy97

Bonjour , alors voila je vous expose mon problème . Étudiante en droit j'ai fais appel a un professeur via une plate-forme de cours en ligne . Étant de la Martinique et elle de France les cours se sont fait a distance . Nous avions établi un contrat dans lequel je devais lui régler la somme de 450 euros pour un forfait de 20h afin de commencer les cours . Cependant les cours ont commencé une semaine après ce qui a pu influencer sur mon délai de rétractation . Nous avions fait les premiers cours qui se sont bien déroulés mais au troisième cours je n'ai pas été satisfaite vu son manque d'intérêt à mon égard pour m'aider dans un devoir que j'avais a remettre . Cette dame a passé 2h a me regarder sans vouloir vraiment m'aider si bien que pour ne pas avoir 0 sur 20 je ne suis pas allé a la séance du jour . De plus elle et moi avions corrigé et fait ensemble un devoir dans lequel j'ai eu 7 sur 20 c'était un cas pratique je lui ai signalé cela en lui précisant que ce n'était pas normale d'avoir cette note la puisqu'elle m'a aider . Elle a rejeté la faute sur moi en disant que j'avais sûrement fait des erreurs dans ma copie . Et qu'elle n'avait aucune obligation de résultat. Or nous l'avions corrigé et rédiger ensemble . De plus sur le contrat que nous avions établit il était indiqué qu'elle avait une obligation de moyen . Mais au vu de son comportement j'estime qu'elle n'a pas satisfait à ses engagements . N'ayant pas apprécier cela ,je lui ai envoyé un premier courrier lui demandant de me rembourser les heures de cours non effectués (soit 12,7h pour un montant de 317,50 euro) le 20 octobre , elle la reçu le 25 octobre 2016 puis un deuxième courrier avec accusé de réception en date du 17 novembre dans laquelle je l'a mettait en demeure avec un délai de 7 jours a compter de la réception du courrier . Elle l'a reçu le 21 novembre 2016 . Jusqu'à présent aucune réponse . Elle ne daigne pas me répondre . Sur le contrat il était également marqué qu'elle se réservait le droit de ne pas rembourser s'il n'y avait pas de faute lourde de sa part . Le manque d'investissement à mon égard constitue t-il dans ce cas une faute lourde ? . J'aimerais porter plainte contre elle afin de me faire rembourser mais étant de la Martinique comment faire pour me constituer partie civile via un avocat à distance . Merci de votre réponse